

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
février  
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 février 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller
- M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2015 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance ajournée du 12 janvier 2015 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

150202

COMPTES

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 193 542,22 \$ et celui des revenus de 73 850,20 \$ pour le mois de décembre sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Admin générale :	40 825,99
Sécurité publique :	25 654,70
Transport :	68 959,47
Hygiène du milieu :	23 238,06
Santé et bien-être :	0
Aménagement/urbanisme :	1 190,55
Loisirs et culture :	20 859,53
Frais de financement	12 813,92

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

150203

VENTE DE BIENS  
ACCEPTATION DE SOUMISSIONS

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les soumissions acceptées lors de la vente de biens appartenant à la municipalité tenue le 22 décembre 2014 sont les suivantes :

Soumissionnaires	Biens	Prix (\$)
Machinerie Roger Bissonnette	Chargeur Clark 1979	8 410,75
	Moteur Allis Chalmer 2100	225,00
	Radiateur souffleur Sicard	215,00
Luc Turmel	Rétrocaveuse New Holland 1996	4 159,00
	Moteur Allis Chalmer 3500	150,00
	Couteau électrique pour génératrice 240 volts	450,00
	Ensemble de fourches	350,00
André Rousseau	Valve flangée de 10 pouces	30,00
	Différentiel arrière Sicard 5 tonnes	65,00
Bruno Dion	Moteur continental 6 cylindres	320,00
	Moteur électrique 600 volts 25 hp	75,00
	Boîte électrique 600 volts	65,00
	Boîte électrique 600 volts	65,00
	Boîte électrique 600 volts	65,00
	Boîte électrique 600 volts	65,00
Bertrand Labrie	Deux couteaux électrique 600 volts	22,00
	Deux couteaux électriques 600 volts	23,00
	Trois chaufferettes électriques	42,00
	Trois chaufferettes électriques	46,00
Gilles Audet Excavation Adopté unanimement	Chute Pronovost Bucket Sicard	501,00

150204

DEMANDE DE SUBVENTION  
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse M<sup>me</sup> Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté unanimement

150205

**ACCÈS D AFFAIRES  
ADMINISTRATEUR PRINCIPAL**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a adhéré à Accès D Affaires et à cette occasion a nommé Denis Labbé, directeur général, comme principal administrateur ;

ATTENDU qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil nomme, Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, administrateur principal en remplacement de Denis Labbé, directeur général, aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adopté unanimement

150206

**CONVENTION ACCÈS D AFFAIRES**

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Que la municipalité adhère au service accès D Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire «Accès D Affaires – Dossier entreprise» offerts par la Caisse Desjardins des Seigneuries de Bellechasse.

2. Que sous réserve de l'application de l'option attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention accès D Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où les folios et comptes sont détenus ;

3. Que Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

4. Que Denis Labbé, directeur général et Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité toute convention Accès D Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention Accès D Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de la municipalité, et à en accepter les

conditions d'utilisation ;

5. Que la ou les personnes mentionnées ci-dessus, incluant l'administrateur principal, soient autorisées, au nom de l'entreprise à apporter en tout temps des modifications à la convention Accès D Affaires et à tout autre document relatif au service Accès D Affaires.

Adopté unanimement

150207

**SUBVENTION**  
**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BEAUMONT**

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 500 \$ à l'Association des riverains du Lac Beaumont pour la réalisation du projet «Escouade des lacs 2015».

Adopté unanimement

150208

**CONGRÈS RÉSEAU-ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise M. Nicolas Labrecque, responsable au Traitement des eaux, à participer au congrès Réseau-Environnement 2015 qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 mars 2015.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général par intérim.

Adopté unanimement

150209

**13<sup>e</sup> SOUPER BÉNÉFICE SAINT-LAZARE**

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise Dominic Roy, maire, à participer au 13<sup>e</sup> Souper-bénéfice de Saint-Lazare qui se tiendra le 14 mars 2015 au Centre communautaire de Saint-Lazare.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général par intérim.

Adopté unanimement

150210

**VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT qu'il y a des comptes de taxes impayés et que le conseil doit procéder à la perception des sommes qui lui sont dues ;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise la mise en vente pour taxes des matricules

dont les comptes de taxes sont impayés.

2. Le directeur général est autorisé à ajouter les taxes scolaires échues à la liste qu'il a reçue de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la mise en vente pour taxes par la commission.

3. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à participer à la vente pour taxes impayées et à enchérir conformément aux dispositions du Code municipal.

Adopté unanimement

150211

### PROJET GAZ NATUREL BELLECHASSE

ATTENDU que la région de Bellechasse réclame l'accès au gaz naturel de Lévis à Saint-Damien ;

ATTENDU que la communauté d'affaires et les élus de la région de Bellechasse se sont mobilisés autour du projet porteur qu'est l'arrivée du gaz naturel ;

ATTENDU que le projet d'extension du réseau gazier, évalué à 59 M\$, deviendrait un levier extraordinaire pour le développement économique de Bellechasse ;

ATTENDU que le coût du projet déposé par Gaz Métro est estimé en fonction d'une réalisation du projet en 2015 ;

ATTENDU que le projet de desserte est une nécessité qui permettrait la survie économique de la région de Bellechasse ;

ATTENDU que Bellechasse a besoin de ce puissant outil de développement économique pour maintenir et attirer les investissements au sein de la région ;

ATTENDU que la consommation de gaz naturel grimpe en flèche au Québec en raison de son prix compétitif ;

ATTENDU que le gaz naturel permet des économies de près de 40 % pour les commerces, les institutions publiques et les industries ;

ATTENDU que le gaz naturel produit 32 % moins d'émissions que le mazout lourd et que son arrivée à Bellechasse aurait un effet positif sur le bilan environnemental de la région ;

ATTENDU que l'accès à diverses options énergétiques permet d'accroître la sécurité énergétique d'une région ;

ATTENDU que des entreprises cessent les investissements dans leur usine de Bellechasse, compte tenu de l'absence du gaz naturel ;

ATTENDU qu'une vaste étude économique a confirmé les retombées importantes qu'apporterait l'arrivée du gaz naturel dans la région ;

ATTENDU que des centaines d'emplois sont liés à ce projet structurant pour Bellechasse ;

ATTENDU que le projet contribuera à une augmentation de la richesse

collective de la région de 72,5 M\$ ;

ATTENDU que le projet gaz naturel Bellechasse procurerait des retombées fiscales de plus de 10 M\$ aux gouvernements ;

ATTENDU que plusieurs régions du Québec ont pu compter sur l'aide des gouvernements pour renforcer leur tissu économique régional à l'aide du gaz naturel ;

Attendu que le milieu a déjà investi pas moins de 50 000 \$ en relation avec ce projet ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. D'appuyer la MRC de Bellechasse dans sa demande de rencontre avec M. Denis Lebel, ministre de Développement économique Canada ;

2. De demander au premier ministre, M. Stephen Harper, de considérer l'importance économique de ce projet et de confirmer un engagement financier du gouvernement fédéral pour la réalisation de ce projet avant le déclenchement des élections fédérales 2015 ;

3. D'envoyer une copie conforme à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, et M. Denis Lebel, ainsi qu'à M. Steven Blaney député de Lévis-Bellechasse et M<sup>me</sup> Dominique Vien députée de Bellechasse.  
Adopté unanimement

150212

CPTAQ - LOTS 2 821 907 ET 2 819 908  
FERME PATRICE ET DAVID LAMONTAGNE SENC.

ATTENDU que Ferme Patrice et David Lamontagne senc. souhaite acheter deux parcelles de terrain appartenant à Michel Couture, soit parties des lots 2 819 907 et 2 819 908 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que ces lots sont situés en zone agricole et que M. Couture conserverait une partie contiguë des deux lots, faisant en sorte qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire pour procéder au morcellement de la propriété;

ATTENDU que l'entreprise agricole a besoin de ces parcelles pour son approvisionnement en fourrages et pour l'épandage de ses fumiers;

ATTENDU que cette entreprise agricole possède une terre contiguë et que cette acquisition consoliderait sa propriété existante;

ATTENDU que cette transaction n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Ferme Patrice et David Lamontagne senc..  
Adopté unanimement
- 150213            SUBVENTION  
CHEVALIERS DE COLOMB
- Il est proposé par François Audet
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:
1. Le conseil autorise la tenue du souper des Chevaliers de Colomb 2015 à l'aréna et autorise le versement d'une contribution financière pour couvrir les frais de location de l'aréna et du grilleur, sous réserve de la disponibilité de la salle et du grilleur à cette fin.
2. Le conseil permet l'activité en vertu du règlement n°99-098 «Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».  
Adopté
- 150214            HEURES D'OUVERTURE  
HÔTEL DE VILLE
- Il est proposé par Ghislain Bélanger
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:
1. Le conseil modifie les heures d'ouverture des bureaux municipaux qui sera du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et ce, à compter du 2 mars 2015.  
Adopté unanimement
- 150215            ÉTUDE DE FAISABILITÉ ARÉNA DE SAINT-CHARLES  
ACCEPTATION DE SOUMISSION
- CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'aréna de Saint-Charles-de-Bellechasse;
- CONSIDÉRANT que le prix soumis par Bilodeau Baril Associés Architectes est au montant de 27 200 \$, avant taxes ;
- Il est proposé par Lynda Carrier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
1. Le conseil accorde le contrat pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de réaménagement de l'aréna de Saint-Charles-de-Bellechasse au montant de 27 200 \$, avant taxes.  
Adopté
- 150216            DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
ENGAGEMENT MUNICIPAL – DÉVELOPPEMENT PHASE 1.3
- Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIE:

1. De remplacer la pompe #2 du poste de pompage *principal* afin que celui-ci ait la capacité de pomper les débits supplémentaires engendrés par l'augmentation de capacité du régulateur *Rue de l'Église*, et ce, avant la réalisation des travaux au régulateur.

2. d'évaluer l'impact à la station pour s'assurer que les exigences seront respectées suite à la réalisation des travaux au poste de pompage *principal*.

3. De fournir la fiche technique à jour du poste de pompage *principal* ainsi que les résultats d'étalonnage suite aux travaux.  
Adopté unanimement

150217

SUBVENTION  
CYCLOROUTE ET LES ARRÊTS GOURMANDS

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIE:

1. Le conseil autorise le versement d'une contribution de 150 \$ servant à l'impression de cartes touristiques dans le but de promouvoir les arrêts gourmands et la cycloroute de Bellechasse.  
Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général adjoint signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150218

CLÔTURE

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIE :

1. La présente réunion est close à 21 h 15.  
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*